#### République Française

#### Département de la Loire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2024

## Nombre de Conseillers:

En exercice: 14
Présents: 13
Procurations: 1
Votants: 14

### Présents:

Délibération n° 13

**Présents**: Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés: Christiane ROCHEDIX

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET: Pouvoirs:

<u>Mandataires</u>

Affectation de résultat C

Christiane ROCHEDIX Odile MASSON

2023

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 15 mars 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200750-20240404-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT	167 449,45€
FONCTIONNEMENT	144 561,84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : -172 357,76 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 139 226,08 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits Les membres ont signé au registre Pour extrait conforme Le Maire,

OF CLOSE

**Georges THOMAS**